



# École Lucille-Teasdale

## SÉANCE ORDINAIRE Conseil d'établissement – École Lucille-Teasdale Mardi 8 octobre 2024 à 18h

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Lucille-Teasdale, tenue le 8 octobre à 18h à au salon du personnel de l'école, 3975 Bouchette à Montréal.

### PRÉSENTS :

\_\_\_\_\_  
Mme Yiu Ping Lui

\_\_\_\_\_  
Mme Marie Koné

\_\_\_\_\_  
Mr Muhammad Imran Khan

\_\_\_\_\_  
Mr Shakhawat Hossain Muzambe

\_\_\_\_\_  
Mme Pascalle Hanous

\_\_\_\_\_  
Mme Martine Perron

\_\_\_\_\_  
Mme Zohra Dib

\_\_\_\_\_  
Mme Marcela Saldana

Formant quorum sous la présidence de Mme Héléna Da Costa, la nomination de la présidence étant à venir.

### ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Mme Héléna Da Costa – Direction  
Mme Nesrine El Ghouche – Direction adjointe

### PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Aucune personne invitée

### MEMBRES ABSENTS : aucun

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La direction, Mme Héléna Da Costa déclare la séance ouverte. Il est 17h59.

- Élection à la présidence : Mme Yiu Ping Lui
- Élection à la vice-présidence : Mme Marie Koné
- Aucun représentant de la communauté

Adoptée à l'unanimité (01-CE-08/10/2024)

### 4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR  Mme Yiu Ping Lui que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité (02-CE-08/10//2024)**

## **ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée, prise des présences et vérification du quorum.
2. Élection à la présidence et substitut
3. Représentant d'un membre de la communauté (aucun)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 21 mai, 4 juin 2024 et de l'assemblée générale du 12 septembre 2024.
6. Suivi au procès-verbal du 4 juin 2024 : aucun
7. Période réservée au public (10 minutes).

### **8. ÉTUDE DE DOSSIERS**

#### **8.1. Dossier d'information :**

- 8.1.1 Confirmation d'absence de conflit d'intérêts pour les membres du CE (formulaire à Compléter et remettre à la direction
- 8.1.2 Formation obligatoire pour les nouveaux membres (1<sup>er</sup> mandat au sein du CE)
- 8.1.3 PLMU (plan local des mesures d'urgence)
- 8.1.4 Projet éducatif 2023-2027 (français /lecture) : suivis
- 8.1.5 Projets : Laurent Duvernay Tardif (SDD), Sablon dans ma cour (SDD), Centre de Loisirs Sportifs CDN (basketball et soccer)

#### **8.2 Dossier de décision :**

- 8.2.1 Élection comité de parents et substitut
- 8.2.2 Approbation de Mme Koné : listes de fournitures scolaires (accueil 902, 904 et 905)
- 8.2.3 Budget de fonctionnement du CE
- 8.2.4 Budget de perfectionnement du CE
- 8.2.5 Demande de résolution aux fonds 4 : activité du 19 septembre et marquage des cours
- 8.2.6 Règles de régie interne 24-25
- 8.2.7 Planification des journées pédagogiques 24-25 au SDG
- 8.2.8 Sorties éducatives
- 8.2.9 Comité de parents utilisateurs au service de garde (Madame Hanous)
- 8.2.10 Planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) 24-25
- 8.2.11 Usage du gymnase / Centre de Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges
- 8.2.12 Tarification du service de garde

- 8.2.13 Cahier de réglementation SDG 24-25
- 9. Information et correspondance (Mme M. Koné)
- 10. Rencontre de la déléguée au comité de parents du CSSDM (à venir)
- 11. Varia
- 12. Prochaine rencontre.
- 13. Levée de l'assemblée.

**5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES 21 MAI, 4 JUIN ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 SEPTEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ par Mme Yiu Ping Lui que le procès-verbal des séances des 21 mai, 4 juin et 12 septembre 2024 soient approuvés avec dispense de lecture et sans modification.

Approuvée à l'unanimité (03-CE—08/10/2024)

**6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL : aucun**

**7. PAROLE AU PUBLIC**

Aucune

**8.1 Dossier d'information :**

- 8.1.1 Confirmation d'absence de conflit d'intérêts pour les membres du CE (formulaire à Compléter et remettre à la direction)**  
Tous les membres complètent le formulaire de conflits d'intérêts.
- 8.1.2 Formation obligatoire pour les nouveaux membres (1<sup>er</sup> mandat au sein du CE)**  
Mr Mazumber effectue un premier mandat. Un rappel lui est fait concernant son obligation de faire la formation obligatoire. Il a reçu un courriel de la direction avec le lien pour la formation.
- 8.1.3 PLMU (plan local des mesures d'urgence)**  
La direction informe qu'en cas d'évacuation les élèves et le personnel iront à l'école Du Petit-Chapiteau. L'école Lucille-Teasdale est l'endroit de relocalisation pour les élèves et le personnel de l'école Saint-Pascal-Baylon en cas de besoin.
- 8.1.4 Projet éducatif 2023-2027 (français /lecture) : suivis**  
Le personnel enseignant sera rencontré sous peu pour le suivi de l'actualisation des moyens et des actions déterminés l'année dernière.
- 8.1.5 Projets : Laurent Duvernay Tardif (SDD), Sablon dans ma cour (SDD), Centre de Loisirs Sportifs CDN (basketball et soccer)**  
Tous ces partenariats sont de retour à notre établissement pour 24-25.

## **8.2 SUJET NÉCESSITANT UNE DÉCISION**

### **8.2.1 Élection comité de parents et substitut**

CONSIDÉRANT qu'aucun parent ne souhaite être représentant de parent,

IL EST PROPOSÉ QUE par Mme Yiu Png Lui, présidente

QU'il n'y ait donc aucun représentant de parents pour notre établissement.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstentions :0

Adoptée majoritairement (04-CE-08/10//2024)

### **8.2.2 Approbation de Mme Koné : listes de fournitures scolaires (accueil 902, 904 et 905)**

CONSIDÉRANT que Mme Marie Koné, présidente sortante avait déjà approuvé en urgence les listes,

IL EST PROPOSÉ par Mme Yiu Png Lui, présidente

QUE les listes soient officiellement approuvées.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstentions :0

Adoptée majoritairement (05-CE-08/10//2024)

### **8.2.3 Budget de fonctionnement du CE**

CONSIDÉRANT que le budget de fonctionnement est de 400\$.

IL EST PROPOSÉ par les membres,

QUE l'usage du budget soit déterminé au mois d'avril et mai 2025. D'ici là, Mme Saldana va voir si une ou des classes acceptent que les élèves réalisent des petits buffets lors des CE en présentiel.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstentions :0

Adoptée majoritairement (06-CE-08/10//2024)

### **8.2.4 Budget de perfectionnement du CE**

CONSIDÉRANT que le budget de perfectionnement t est de 400\$.

IL EST PROPOSÉ par les membres,

QUE les membres du CE fassent des propositions éventuellement et le CE prendra dès lors une décision selon les propositions déposées.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstentions :0

Adoptée majoritairement (07-CE-08/10//2024)

### 8.2.5 Demande de résolution aux fonds 4 : activité du 19 septembre et marquage des cours

CONSIDÉRANT que le budget du fonds 4 reconduit pour 2024-2025 est de 21 933\$

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Da Costa

QUE le CE accepte une résolution à l'effet que le coût pour le marquage des cours au montant de 6 530,58\$ soit imputé au fonds 4 et transféré au fonds 1.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstentions : 0

Adoptée majoritairement (08-CE-08/10//2024)

### 8.2.6 Règles de régie interne 24-25

CONSIDÉRANT la proposition du document avec les règles de régie interne

IL EST PROPOSÉ par les membres certaines modifications (début des CE à 17h45, CE en mode virtuel via TEAMS pour les mois de novembre à mars inclusivement, rotation au sein des membres de l'école lorsque CE en virtuel )

QUE le CE accepte les règles de régie interne avec les modifications proposées

Pour : 7                      Contre : 0                      Abstentions : 1

Adoptée majoritairement (09-CE-08/10//2024)

### 8.2.7 Planification des journées pédagogiques 24-25 au SDG

CONSIDÉRANT la proposition de planification de Mme Pascale Hanous, technicienne du service de garde

IL EST PROPOSÉ par les membres

QUE le CE accepte la proposition déposée avec modifications (année 2025 doit apparaître au lieu de 2024 pour les activités à compter de janvier 2025)

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstentions : 0

Adoptée majoritairement (10-CE-08/10//2024)

### 8.2.8 Sorties éducatives

Aucune pour le moment donc aucune décision

### 8.2.9 Comité de parents utilisateurs au service de garde (Madame Hanous)

CONSIDÉRANT que Mme Pascale Hanous est un membre du CE et que le point service de garde est récurrent à l'ordre du jour au CE et que des parents utilisateurs siègent au CE

CONSIDÉRANT que le comité de parents utilisateurs n'a pas un pouvoir de décision mais bien de recommandations auprès du CE

IL EST PROPOSÉ par Mme Pascale Hanous qu'il n'y ait pas de comité utilisateur.

Pour : 8                    Contre : 0                    Abstentions : 0

Adoptée majoritairement (11-CE-08/10//2024)

**8.2.10 Planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) 24-25**

CONSIDÉRANT la proposition de la planification déposée par les enseignants des niveaux de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Da Costa d'approuver la planification telle quelle.

Pour : 8                    Contre : 0                    Abstentions : 0

Adoptée majoritairement (12-CE-08/10//2024)

**8.2.11 Usage du gymnase / Centre de Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges**

CONSIDÉRANT que le Centre de loisirs sportifs de Côte-des-Neiges offrira aux élèves de niveau 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année des activités parascolaires les jeudis de 16h05 à 17h35 soit du soccer et du basketball,

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Da Costa de permettre l'usage du gymnase de l'école les jeudis de 16h05 à 17h35.

Pour : 8                    Contre : 0                    Abstentions : 0

Adoptée majoritairement (13-CE-08/10//2024)

**8.2.12 Tarification du service de garde**

CONSIDÉRANT, le document déposé avec la nouvelle tarification qui s'appuie sur les directives du CSSDM ,

IL EST PROPOSÉ par Mme Pascale Hanous d'approuver la nouvelle tarification

Grille de tarifications  
2024-2025

Service de dîner

Frais de surveillance : 3,85\$

Mesure alimentaire (si admissible): 1.00\$

Repas individuelle traiteur: 4.85\$

Service de garde :

Régulier 9,50\$

Journée pédagogique : 13.50\$ (*Frais additionnels selon l'activité*)

Sporadique (à la journée): 15,85\$

Bloc matin/soir sans période de dîner : 6,00\$/période

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstentions : 0

Adoptée majoritairement (14-CE-08/10//2024)

### 8.2.13 Cahier de réglementation SDG 24-25

CONSIDÉRANT le cahier de réglementation déposé par Mme Pascale Hanous et qui s'appuie sur les directives du CSSDM,

IL EST PROPOSÉ par Mme Pascale Hanous, d'approuver tel quel l cahier de réglementation présenté

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstentions : 0

Adoptée majoritairement (15-CE-08/10//2024)

### 9. Information et correspondance (Mme M. Koné)

Aucune

### 10. Rencontre de la déléguée au comité de parents du CSSDM

Aucun représentant nommé pour notre établissement.

### 11. Varia

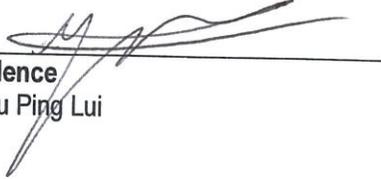
Mr Khan souhaite qu'il y ait un brigadier pour nos élèves. Il y a discussion et même si des pétitions ont été réalisées auparavant, Monsieur Khan se propose pour valider auprès de la ville de Montréal comment procéder pour une pétition, avoir un brigadier et/ou un arrêt obligatoire au coin de la rue. Il fera un suivi à la prochaine séance du conseil d'établissement.

### 12. Prochaine rencontre

Le mardi 26 novembre à 17h45 en présentiel au salon du personnel.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h14

  
Présidence  
Mme Yiu Ping Lui

  
Direction d'établissement  
Mme Hélène Da Costa